



**CHEERLEADING
RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE
SAISON 2017-2018**

1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués, par ordre de prépondérance, les règlements spécifiques ci-dessous, la réglementation générale du RSEQ Montréal ainsi que les règlements techniques **et les règlements généraux de sécurité et spécifications pour les routines** de la Fédération de cheerleading du Québec (FCQ).

Pour participer à aux événements du RSEQ Montréal en cheerleading, les équipes doivent être sanctionnées par la FCQ. Les frais de sanction sont de 23 \$ par équipe.

2. CATÉGORIES D'ÂGE

Catégorie	Niveau FCQ	Nombre d'athlètes	Date de naissance
Primaire *		5 à 30	1 ^{re} à 6 ^e année primaire
Benjamin	2	5 à 30	Du 1 ^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2005
Benjamin	3	5 à 30	
Cadet	2	5 à 30	Du 1 ^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2003
Cadet	3	5 à 30	
Cadet *	4.2	5 à 30	
Juvenile	3	5 à 30	Du 1 ^{er} juillet 1999 au 30 septembre 2001
Juvenile	4	5 à 30	
Juvenile *	4.2	5 à 30	
Ouverte *	1	5 à 30	Du 1 ^{er} juillet 1999 au 30 septembre 2005
Ouverte	2	5 à 30	
Ouverte	3	5 à 30	
Ouverte *	4.2	5 à 30	

* Catégories régionales seulement – non offertes au championnat provincial

Une première division sera effectuée si l'équipe est grande (21 athlètes et plus) ou petite (20 athlètes et moins). Une catégorie ayant reçu plus d'inscriptions pourra se subdiviser en sous-catégories mixte (*Co-Ed*) et féminin (*All-Girl*) si le total d'inscriptions dépasse 10 équipes. La catégorie mixte devra comporter minimalement 4 équipes. Si malgré la subdivision, une catégorie dépasse 10 équipes, une autre subdivision sera réalisée **dans la mesure du possible** en fonction du nombre d'élèves-athlètes par équipe afin de créer des groupes les plus égaux possible (en termes de nombre).

3. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 3.1.** Les équipes peuvent être composées d'athlètes féminins et masculins, sans distinction.
- 3.2.** Surclassement : à l'exception de la catégorie ouverte, pouvant être composée d'élèves athlètes de catégories benjamine à juvénile, seul le simple surclassement est accepté.
- 3.3.** Un athlète peut participer avec son équipe dans sa catégorie et faire partie d'une équipe d'une autre catégorie (**cross-over**). Le cross-over sera permis pour **trois** élèves athlètes de la délégation en respectant la règle de simple surclassement.
- 3.4.** Réservistes : chaque équipe a droit d'inscrire jusqu'à 4 réservistes. Ils devront être identifiés sur **S1** et être en uniforme le jour de la compétition afin d'accéder au site de compétition.
- 3.5.** Chaque équipe doit être composée d'un minimum de six (6) et d'un maximum de **trente-quatre (34) personnes**, se répartissant ainsi :

Athlètes	Minimum 5 — Maximum 30
Entraîneurs/Accompagnateurs	Minimum 1 entraîneur par groupe de 12 athlètes Maximum 4 entraîneurs/accompagnateurs, dont au moins 1 âgé de plus de 18 ans et certifié par la FCQ
Réservistes	Maximum 4

4. INSCRIPTION ET RETRAIT D'ÉQUIPE

Une fois l'horaire des compétitions publié, les frais de compétition seront chargés aux équipes inscrites. Si une équipe décide de se retirer, elle devra défrayer les frais d'inscription à la compétition.

5. ENCADREMENT

Seules les personnes identifiées sur **S1** auront accès au tapis de compétition et pourront demeurer en bordure du tapis lors des prestations.

6. ÉLIGIBILITÉ DES ATHLÈTES

Lors des compétitions, tous les athlètes devront se présenter à 2 stations avant d'accéder à l'aire de compétition : l'**accréditation** et la **vérification**.

6.1. ACCRÉDITATION DES ATHLÈTES

Toutes les équipes devront se rendre à cette station à l'heure indiquée sur l'horaire avec l'ensemble de ses athlètes et présenter les cartes étudiantes. La vérification des cartes

et des athlètes sur **S1** se fera systématiquement.

Le non-respect de ce règlement entraîne la disqualification de l'élève fautif ; ce dernier ne pourra prendre part à l'événement.

La carte étudiante, de l'année scolaire en cours, doit comporter une photo et la date de naissance de l'élève (code permanent). Une photocopie en couleur de la carte ou de la fiche étudiante avec photo est également valide. Toutefois, dans le cas d'une photocopie, la signature ou les initiales de la direction d'école ou du responsable des sports doivent apparaître sur chaque carte ou fiche photocopiée.

Il est également possible de présenter comme preuve d'identité sa carte d'assurance maladie **avec photo** (attention aux moins de 14 ans).

6.2. VÉRIFICATION DES ATHLÈTES

Toutes les équipes devront se rendre à cette station à l'heure indiquée sur l'horaire avec l'ensemble de ses athlètes. Lors de la vérification, les athlètes qui présentent des éléments non conformes aux règlements de sécurité recevront un avertissement et devront corriger la situation. Tout athlète qui refuse de collaborer, sera disqualifié et ne pourra prendre part à l'événement ; une pénalité sera également attribuée à son équipe.

6.2.1 Des souliers doivent être portés lors de toutes activités en cheerleading. Les souliers et/ou chaussons de ballet ou de tumbling, les bottes et/ou les souliers de danse ne sont pas permis. Les souliers doivent avoir une semelle rigide.

6.2.2 Les bijoux de toutes sortes et accessoires pour cheveux (incluant, mais ne se limitant pas) aux boucles d'oreilles, de nez, de langue, de nombril ou de visage, les bijoux de plastique clair, les bracelets, les colliers, les bobby pins, les implants et les épinglettes sur les uniformes sont interdits. Les bijoux doivent être retirés et ne peuvent être recouverts. Les rallonges de cheveux sont autorisées seulement si elles sont cousues, collées ou tenues à l'aide d'une barrette de gymnastique. Les casquettes, bandeaux et foulards ne sont pas autorisés. Clarification : Les pierres de style cristal (Rhinestones) sont autorisées sur l'uniforme, mais interdites lorsqu'appliquées sur la peau. Exception: bracelet médical, qui doit être couvert avec du ruban adhésif lors de la performance sur le terrain.

6.2.3. Un participant ayant un membre dans le plâtre (botte de marche incluse), ou tout autre appareil qui peut s'avérer être dangereux pour soi-même ou pour la participation des membres de l'équipe, ne sera pas admis sur la surface de performance et ne pourra participer aux activités qui demandent des efforts physiques (Exemples : camps, pratiques, 20 spectacles, etc.). Ce participant sera autorisé à suivre son association et assisté comme spectateur. Exception : Les orthèses de support sont acceptées et doivent être bien cousinées.

6.2.4 Pendant les pratiques ou les performances, un athlète ne doit pas avoir dans sa bouche de gomme, bonbon, pastille contre la toux ou tout autre élément comestible ou non comestible, qui peut provoquer un étouffement.

6.2.5 Les ongles doivent être courts et sans danger de se blesser ou blesser un membre de son équipe. Les faux ongles sont également interdits.

7. ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS

Chaque entraîneur qui sera en charge d'une équipe lors des compétitions sera vérifié. Les éléments suivants devront être présentés lors de tous les événements :

1. Carte d'identité avec photo (carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport)
2. Preuve de certification FCQ en cheerleading
3. Date d'expiration de la carte de premiers soins
4. Date de naissance
5. École, équipe et catégorie
6. Courriel

8. MUSIQUE

Chaque équipe est responsable de fournir deux (2) disques compacts (CD) contenant uniquement la trame sonore de la prestation. Les disques doivent être identifiés de la façon suivante :

- Nom de l'école
- Nom de l'équipe
- Catégorie

Il est de la responsabilité de l'équipe de s'assurer que la trame sonore est de bonne qualité. **Le RSEQ Montréal se garde le droit de refuser toute musique apportée sur clé USB ou téléphone mobile. Les équipes qui n'ont pas de CD devront présenter leur routine sans musique**

Toute chanson utilisant des blasphèmes, des paroles indécentes, des propos racistes ou à connotation sexuelle sera défendue.

9. DEMANDE DE RÉVISION

Toute demande de révision de pointage sera facturée au coût de 75\$ par demande

10. ÉTHIQUE SPORTIVE

Le RSEQ Montréal fait la promotion de l'éthique sportive dans tous ses programmes sportifs. Les spectateurs et les athlètes de cheerleading doivent donc se conformer à la charte des 3R de l'éthique sportive :

- Respect de soi-même
- Respect des autres

- Responsabilité de nos actions

Les entraîneurs doivent montrer l'exemple et encadrer leurs athlètes afin que l'esprit de saine compétition persiste.

11. CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Il est obligatoire pour toutes les équipes de participer à la compétition amicale pour accéder au championnat régional.

12. CHAMPIONNAT PROVINCIAL

Seules les catégories suivantes seront offertes au championnat provincial :

- Benjamin niveau 2 et 3
- Cadet niveau 2 et 3
- Juvénile niveau 3 et 4
- Ouvert niveau 2 et 3.

Pour qu'une équipe ait accès au championnat provincial, elle devra être inscrite dans l'une de ces catégories, petite ou grande, lors de notre championnat régional. Les catégories primaire, cadet 4.2, juvénile 4.2, ouverte niveau 1 et ouverte 4.2 ne sont pas offertes au championnat provincial.